



FLASH INFO

Vers une prise en compte du mérite dans le régime indemnitaire

Dans le cadre de la concertation ouverte, au printemps, par le gouvernement, relative à la «refondation du contrat social avec les agents publics» déjà évoqué dans la lettre UNSA Défense de juillet 2018 et le Décryptage de fin août, voici des nouvelles du « chantier rémunérations » :

Lors de la réunion du 23.10.2018 sur la rémunération, la DGAFP a expliqué que « le développement de la **rémunération au mérite individuel et collectif** suppose de **repenser l'architecture du système de primes au profit d'une meilleure articulation entre progression de l'ancienneté, indemnisation des fonctions et sujétion et reconnaissance du mérite des agents.** ». Elle a présenté **2 hypothèses de travail.**

La 1ère dissocie les 2 parties du RIFSEEP (IFSE et CIA) et instaure deux primes pour tous les agents :

- l'IFSE en fonction du poste.
- le CIA devenant un bonus annuel universel et représentant la part du mérite (avec une part correspondant au mérite individuel et une part au mérite collectif).

La véritable innovation pour le ministère des armées étant constituée par l'intégration de la NBI dans l'IFSE.

Lors de sa présentation, la DGAFP a également évoqué et là se situent **quelques évolutions majeures** :

- la désindexation de toutes les primes ou indemnités qui **évoluent actuellement en fonction de la valeur du point d'indice au profit d'un régime "davantage fondé sur l'expertise"**,
- la **suppression à terme du SFT (Supplément Familial de Traitement) et de l'IR (Indemnité de Résidence)**,
- un nouveau système pour la rémunération des agents contractuels avec un système de classification et une fourchette de rémunération avec une part fixe et une part variable,
- un **nouveau modèle pour les discussions salariales (niveau centralisé et de proximité).**

La seconde, complémentaire, allongerait la durée d'échelon de deux ou trois mois par année de durée d'échelon.

Cette mesure permettrait d'économiser 400 à 550 millions d'euros par an, somme qui serait ensuite réattribuée à la partie indemnitaire du dispositif.

Inacceptable pour l'UNSA Fonction Publique, ce serait une remise en cause de l'application de PPCR dans son entier durant le quinquennat !

Pour l'UNSA Fonction Publique, il n'est pas possible :

- d'aborder ainsi la problématique de la rémunération des agents publics,
- de voir baisser leur rémunération,
- d'ouvrir maintenant le chantier des indemnités alors que ce point sera essentiel dans le cadre de la réforme du système des retraites.

Malgré l'impasse dans laquelle se trouve le dialogue social dans la fonction publique, l'UNSA Fonction Publique intervient encore auprès du gouvernement.

Scannez-moi !



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS

- ☎ Tel : 01 42 22 37 02
- ✉ federation@unsa-defense.org
- 🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr
- 🌐 www.unsa-defense.org
- 📘 www.facebook.com/UNSADefense
- 🐦 @UnsaDefense
- 📺 UNSA Defense diffusion

<https://je-vote-unsa-defense.info>

